

Le gouvernement surveille de très près la courbe des coûts et des prix. Les fluctuations récentes de l'indice des prix au consommateur indiquent certaines circonstances particulières. Ainsi, la sécheresse et d'autres phénomènes atmosphériques défavorables dans plusieurs régions de l'Amérique du Nord ont provoqué des augmentations des prix du bœuf et du porc au Canada et aux États-Unis. Une augmentation sensible des tarifs de l'assurance-automobile, attribuable à l'augmentation du taux des accidents et d'une moyenne plus élevée des réclamations, a influé sur l'indice.

Les primes d'assurance médicale ont augmenté au cours de l'année et se reflètent dans l'indice. En général, les prix des services au consommateur ont augmenté plus que d'habitude. D'un autre côté, l'indice des prix touchant les biens durables, y compris les automobiles, est plus bas qu'il y a un an.

J'aimerais aussi signaler aux honorables députés la situation actuelle du chômage. Heureusement, nous connaissons présentement le taux de chômage le plus bas de la décennie et, dans plusieurs régions du pays, les ouvriers spécialisés sont fort en demande. Lorsque la demande est forte, il faut contenir davantage les augmentations des prix et des salaires et le ministre des Finances (M. Sharp) a déjà exhorté les Canadiens à la modération.

Jusqu'à présent, les pressions qui s'exercent sur les coûts et les prix ne sont pas généralisées, mais se manifestent principalement dans des secteurs précis. Dans certaines parties du pays, l'industrie de la construction est sous le coup d'une demande pressante. Le gouvernement lui-même a pris des dispositions pour échelonner ses propres projets de construction afin de permettre à l'industrie de répondre à d'autres besoins.

Nous avons aussi discuté de cette question avec les provinces et nous proposerons des modifications à la loi afin de permettre aux provinces de continuer à tirer avantage d'un certain nombre de programmes à frais partagés en échelonnant quelques-uns de leurs programmes de construction. On espère ainsi maintenir une expansion économique soutenue et vigoureuse.

Évidemment, la Banque du Canada tient compte de la situation en ce qui concerne les prix et les coûts en déterminant la politique monétaire, et les mesures qu'elle a prises ont été approuvées par le ministre. Le gouvernement tient compte de ces facteurs en formulant sa politique économique et on peut s'attendre à ce que l'on prenne en considération celui-là ainsi que d'autres aspects de la situation économique en déterminant la politique budgétaire.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—
M. STEVEN TRUSCOTT—DEMANDE
D'ENQUÊTE

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, la question sur laquelle j'aimerais attirer votre attention, ce soir, se fonde sur des renseignements que m'a envoyés une femme écrivain de Toronto qui prépare un livre sur le procès de Steven Truscott.

Le mardi 9 juin 1959, une petite fille de 12 ans, de la ville de Clinton, en Ontario, a été brutalement violée et étranglée. Après avoir pris connaissance des témoignages rendus devant le tribunal et des événements qui ont mené au procès, je suis convaincu que cet horrible forfait a été commis par un psychopathe sexuel encore inconnu, mais qui a atteint la pleine maturité physique. Toutefois, cinq mois plus tard, en octobre, un petit garçon de 14 ans, Steven Truscott, a été jugé par un jury devant un tribunal d'adultes et condamné. L'enfant a été condamné, et je cite, «à être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive».

Je demande aux députés si ce n'est pas une manifestation grotesque de notre justice britannique (tant louée)? Même si l'enfant était coupable du crime dont on l'a accusé, et je doute fort qu'il le soit, n'est-ce pas là une terrible condamnation à prononcer contre un enfant de 14 ans qui devrait être psychopathe pour commettre un tel crime. Beaucoup de personnes sérieuses, qui ont pris la peine de lire les témoignages du tribunal et les renseignements sur les événements qui l'ont précédé, partagent mon opinion. Une de ces personnes est l'honorable George Wardrope, ancien ministre des maisons de correction du gouvernement fédéral. En parlant au *Board of Trade* de Nipigon, dans sa propre circonscription, il a exprimé des doutes sérieux sur la culpabilité de Steven Truscott. Il s'est intéressé au garçon, qui avait une excellente réputation à la prison-école, et il a parlé avec lui assez longuement.

• (10.20 p.m.)

D'après tout ce qu'on savait de l'enfant, il semblait être un adolescent normal et un brave garçon. Dès le début, on a monté une machination contre lui. Toute la collectivité l'a jugé coupable parce qu'elle voulait croire que le meurtrier avait été appréhendé. Dans son allocution au jury, le juge a passé sous silence les témoignages présentés par la défense. La preuve établie contre le garçon était purement indirecte. En fait, tout ce qu'on a pu démontrer, c'est qu'on l'avait vu, à bicyclette, la petite fille étant montée sur la barre horizontale, allé la conduire à un endroit qu'elle lui avait précisé. Steven avait